

### En Languedoc-Roussillon, l'emploi touristique varie du simple au double au cours de l'année

Sylvie GOMEZ - INSEE

En Languedoc-Roussillon, l'emploi lié au tourisme constitue une part importante de l'emploi régional, 6 %, soit 58 700 emplois en moyenne sur l'année. La région figure au troisième rang des régions françaises pour sa part d'emplois touristiques salariés dans l'emploi salarié régional (hors agriculture et fonction publique d'État) après la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Par nature, cet emploi est dépendant de la fréquentation touristique et affiche une forte saisonnalité dans la région en raison notamment de l'attractivité du littoral. Au cours de l'année, l'emploi salarié touristique fluctue entre 5 et 10 % de l'emploi salarié régional. Toutefois, cette saisonnalité est d'ampleur différente selon les zones géographiques. Les zones urbaines concentrent en moyenne sur l'année le plus d'emplois touristiques avec une saisonnalité moindre. Le littoral concentre plus de 40 % des emplois touristiques de la région en pleine saison estivale, et près de 12 % sur la zone de montagne. Parmi les secteurs d'activités dits touristiques, la restauration offre le plus grand nombre d'emplois touristiques devant l'hôtellerie.

Amphithéâtre naturel tourné vers la mer et délimité par les montagnes (les Pyrénées, les Causses), le Languedoc-Roussillon attire des touristes toute l'année avec de fortes variations selon les saisons et les lieux. En 2009, le nombre de nuitées touristiques est évalué à près de 103 millions<sup>(1)</sup>. Plus de 80 % de ces nuitées se concentrent entre les mois de mai et de septembre.

L'emploi constitue une des retombées économiques du tourisme (cf. définition). Certaines activités sont totalement dédiées au tourisme comme l'hôtellerie,

les campings, les hébergements touristiques, les offices de tourisme, les remontées mécaniques... Tous leurs emplois sont ainsi qualifiés de touristiques. Pour d'autres secteurs, la présence de touristes et notamment leur consommation nécessite des emplois supplémentaires pour répondre à une augmentation d'activité. C'est le cas de la restauration ou du commerce alimentaire, qui offrent leurs services aux touristes mais aussi à la population locale. Une partie seulement de leurs emplois est qualifiée de touristique (cf. méthodologie).

Tableau 1 - Emplois touristiques par type d'activité en Languedoc-Roussillon en 2009 en moyenne annuelle

		Unités : nombre et %					
		Non salariés		Salariés		Ensemble	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Activités touristiques	Hôtels	350	4	7 750	15	8 100	14
	Autres hébergements touristiques	800	10	4 750	9	5 550	9
	Parcs d'attractions, casinos	250	4	1 450	3	1 700	3
	100 % Thermes et thalassothérapie	0	0	550	1	550	1
	Gestion du patrimoine naturel et culturel	0	0	550	1	550	1
	Offices de tourisme	50	1	350	1	400	1
	Remontées mécaniques	0	0	350	1	350	1
Activités fortement touristiques	Restauration	1 800	22	13 800	27	15 600	27
	Cafés, tabac	500	6	1 400	3	1 900	3
	Superettes	400	5	1 000	2	1 400	2
	Boulangerie	300	4	900	2	1 200	2
	Commerce de viande, poisson	150	2	500	1	650	1
Activités moyennement touristiques	Commerces de détail non alimentaires	900	11	3 100	6	4 000	7
	Supermarchés et hypermarchés	0	0	3 350	7	3 350	6
	Activités sportives et récréatives	850	10	2 150	4	3 000	5
	Activités financières	0	0	1 700	3	1 700	3
	Coiffure	250	3	650	1	900	2
	Autres commerces alimentaires	350	4	300	1	650	1
	Transports côtiers et fluviaux	0	0	50	0	50	0
Activités faiblement touristiques	Soins de beauté, Bijouterie fantaisie, Traiteurs, Activités de nettoyage, Commerce de détail de maroquinerie,...	1 150	14	5 950	12	7 100	12
	<b>Ensemble</b>	<b>8 100</b>	<b>100</b>	<b>50 600</b>	<b>100</b>	<b>58 700</b>	<b>100</b>

(1) Estimation réalisée à partir de la méthode des flux touristiques du BET F. Marchand par un dénombrement journalier de la population touristique. La quantification des nuitées touristiques est réalisée à partir de l'estimation journalière de tous les mouvements de voyageurs à destination et au départ du territoire étudié, quel que soit le mode de transport utilisé.

Cette publication a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Insee et la Région Languedoc-Roussillon. Son objectif est de mesurer et caractériser l'emploi salarié et non salarié touristique dans la région.

## La part d'emplois touristiques dans l'emploi en Languedoc-Roussillon est la troisième plus importante des régions françaises

En Languedoc-Roussillon, 58 700 emplois salariés et non salariés sont liés à la présence de touristes. La part de l'emploi dit « touristique » dans l'emploi régional est de 6 % (7 % pour l'emploi salarié). A titre de comparaison, des secteurs comme l'industrie et la construction représentent chacun près de 8 % de l'emploi régional salarié. Seules deux régions présentent une part de leur emploi salarié touristique plus élevée : la Corse avec 12,5 % et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 7,7 %. En volume d'emplois salariés touristiques, le Languedoc-Roussillon est la 6<sup>ème</sup> région française derrière l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, l'Aquitaine et la Bretagne.

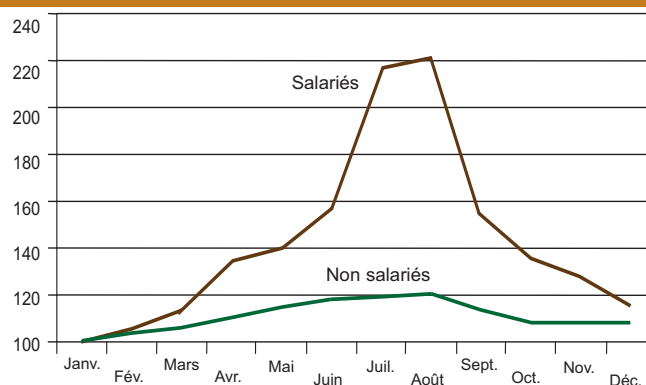
Plus d'un quart de ces emplois touristiques, salariés et non salariés confondus, relèvent d'activités exclusivement dédiées au tourisme (*tableau 1*). Les autres sont présents dans des activités dont une partie seulement des emplois est à imputer à la fréquentation touristique. Les activités fortement ou moyennement impactées par le tourisme, telles que la restauration et les commerces de proximité, concentrent plus de la moitié des emplois touristiques régionaux. L'emploi touristique repose principalement sur la restauration avec 15 000 emplois en moyenne annuelle. Cette activité représente 27 % des emplois touristiques de la région. L'hôtellerie vient ensuite avec 14 % des emplois liés au tourisme, part qui atteint 23 % pour l'ensemble des activités d'hébergements.

## En été, un emploi salarié sur dix est un emploi touristique

Le tourisme régional présente une forte saisonnalité avec des besoins de personnel supplémentaire en haute saison. L'emploi touristique double entre janvier et août, passant de 42 500 à 86 000 emplois. L'ampleur de la saisonnalité est davantage marquée pour les emplois salariés que pour les non salariés du tourisme (*graphique 1*). Si l'emploi salarié est multiplié par deux entre janvier et août, l'emploi non sala-

Graph. 1 - Variation mensuelle de l'emploi touristique salarié et non salarié en 2009 en Languedoc-Roussillon  
Une saisonnalité plus marquée pour les emplois salariés

Unité : base 100 en janvier

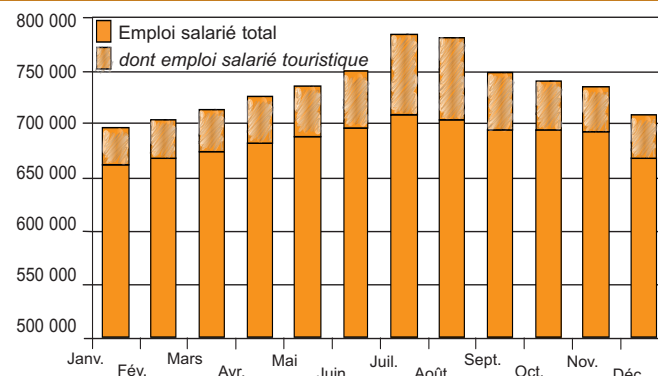


Sources : Insee, Dads 2009, sirene 2009

rié est quant à lui multiplié par 1,3. Durant la période estivale, pour un emploi non salarié supplémentaire, 30 emplois salariés supplémentaires sont enregistrés. L'ensemble de l'emploi salarié en Languedoc-Roussillon, touristique et non touristique, présente une saisonnalité pour répondre à un surcroît d'activité temporaire lié au rythme des saisons (récolte, cueillette...) ou à des remplacements de salariés (congés) ou à l'arrivée de touristes (*graphique 2*). Ce

Graph. 2 - Nombre d'emplois salariés, touristiques et total, par mois en 2009 en Languedoc-Roussillon  
7 % des emplois salariés générés par le tourisme

Unité : nombre



Sources : Insee, Dads 2009

Tableau 2 - Emplois touristiques salariés et non salariés par zones touristiques en 2009 en Languedoc-Roussillon

Unités : nombre et %

	Zones touristiques				Languedoc-Roussillon
	Littoral	Passage	Arrière-Pays	Montagne	
Emplois touristiques salariés en moyenne sur l'année	17 800	24 000	3 500	5 300	50 600
Emplois touristiques non salariés en moyenne sur l'année	2 400	2 600	1 150	1 950	8 100
<b>Total des emplois touristiques en moyenne sur l'année</b>	<b>20 200</b>	<b>26 600</b>	<b>4 650</b>	<b>7 250</b>	<b>58 700</b>
Emplois touristiques salariés mini/ janvier	10 900	18 300	2 100	3 900	35 200
Emplois touristiques non salariés mini/ janvier	2 100	2 200	1 050	1 950	7 300
Emplois touristiques salariés maxi/ août	33 600	30 700	5 500	8 200	78 000
Emplois touristiques non salariés maxi/ août	2 850	2 750	1 200	2 000	8 800
<b>Total des emplois touristiques mini/ janvier</b>	<b>13 000</b>	<b>20 500</b>	<b>3 150</b>	<b>5 850</b>	<b>42 500</b>
<b>Total des emplois touristiques maxi/août</b>	<b>36 450</b>	<b>33 450</b>	<b>6 700</b>	<b>10 200</b>	<b>86 800</b>
Part de l'emploi salarié touristique dans l'emploi salarié (%)	19,0	4,7	4,5	9,7	6,9
Part de l'emploi non salarié dans l'emploi touristique (%)	11,9	9,8	24,7	26,9	13,8
Part de la zone touristique dans l'emploi touristique régional (%)	35,0	45,0	8,0	12,0	100,0
Part de la zone touristique mini/janvier dans l'emploi touristique régional (%)	31,0	48,0	7,0	14,0	100,0
Part de la zone touristique maxi août dans l'emploi touristique régional (%)	42,0	38,0	8,0	12,0	100,0

Source : Insee, DADS 2009 - Sirene 2009

Lecture : 19 % des emplois de la zone littorale sont liés au tourisme ; 35 % des emplois touristiques de la région sont localisés dans cette zone touristique.

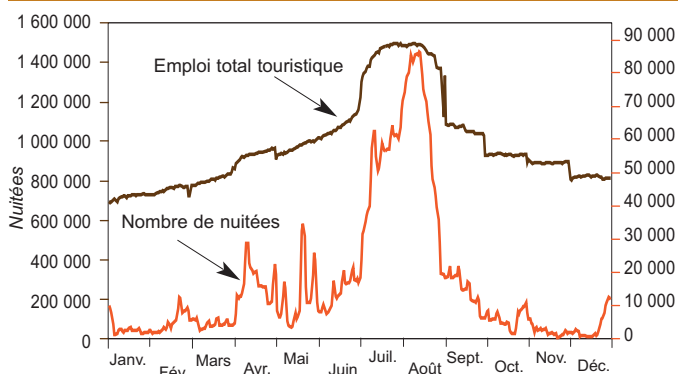
sont l'agriculture et le tourisme qui présentent la plus grande saisonnalité. L'emploi salarié lié au tourisme affiche une saisonnalité plus forte que l'ensemble de l'emploi salarié, sa part dans l'emploi salarié régional varie de 5 % en janvier 2009 à 10 % en juillet et août de la même année.

En 2009, au plus fort de la période estivale, le tourisme génère 86 800 emplois dans la région : 78 000 salariés et 8 800 non salariés (tableau 2). L'effectif salarié varie de 35 000 personnes en janvier à 78 000 personnes en août, pour une moyenne sur l'année de 50 600 personnes, correspondant à 38 000 emplois à temps plein (ETP).

### L'impact de la fréquentation touristique sur l'emploi est différent selon les périodes

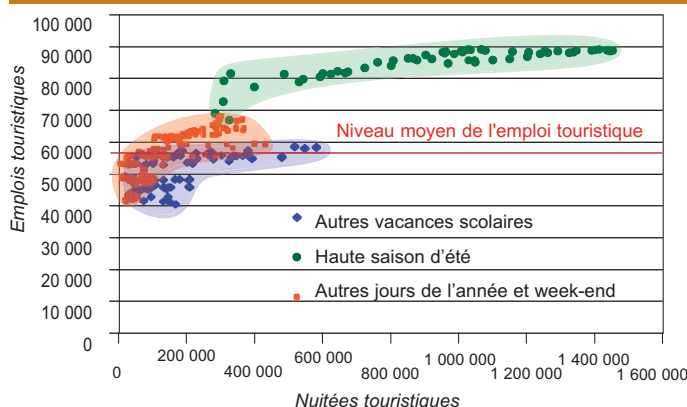
Si l'évolution de l'emploi touristique est synchrone avec l'évolution de l'activité touristique, elle ne lui est pas directement proportionnelle (graphique 3). Trois périodes se distinguent par des ajustements différents de l'emploi à la fréquentation touristique (graphique 4).

Graph. 3 - Répartition des nuitées et de l'emploi touristique par jour en Languedoc-Roussillon en 2009  
Pic de fréquentation atteint au 15 août avec 1 454 000 nuitées et 88 700 emplois touristiques générés  
Unité : nombre



Source : BET F.Marchand-Insee - Dads 2009 - Sirene 2009

Graph. 4 - Nombre d'emplois touristiques en fonction du nombre de nuitées touristiques en Languedoc-Roussillon en 2009  
Unité : nombre



Nota de lecture : Chaque jour de l'année est représenté par un point en fonction de son nombre d'emplois touristiques et de ses nuitées.

Source : BET F.Marchand-Insee - Dads 2009 - Sirene 2009

Durant la haute saison d'été, en juillet et août, l'emploi est à son plus haut niveau (86 000), mais il est peu sensible aux fluctuations de l'activité touristique. Il varie entre 80 000 et 90 000 emplois. Les nuitées quant à elles passent du simple au triple durant l'été, de 450 000 au début juillet à 1 450 000 au pic du 15 août. Les professionnels du tourisme recrutent en début de saison en prévision de l'activité estivale. Ensuite, leur contingent d'emploi évolue peu. Pour pallier l'afflux touristique ponctuel, dépendant par exemple de la météo, des réservations de dernière minute etc., le surplus de travail peut en premier lieu être absorbé par le personnel déjà en activité (adaptation des rythmes de travail, recours aux heures supplémentaires...). En second lieu, les professionnels du tourisme peuvent avoir recours à d'éventuels personnels supplémentaires dans le cadre de contrats à courte durée (CDD, intérim, vacation...).

Au cours des autres vacances scolaires (vacances de février, de pâques, de la Toussaint et de Noël), l'impact de la fréquentation touristique est le moins important. En moyenne, 50 400 emplois touristiques sont enregistrés sur ces périodes, soit un niveau équivalent à la moyenne sur l'année. Comme pour la haute saison d'été, un plafonnement de l'emploi touristique est constaté à environ 58 000 pour des fréquentations supérieures à 300 000 nuitées.

En dehors des vacances scolaires (jours de semaine, week-end et ponts), la présence de touristes a un impact plus conséquent sur l'emploi. En effet, en moyenne, au cours de cette période, pour 100 nuitées, 43 emplois sont comptabilisés contre seulement 9 en pleine saison estivale et 29 durant les autres vacances scolaires.

Augmenter l'activité touristique en période estivale n'aurait donc que de faibles retombées sur l'emploi régional. En revanche, diversifier l'offre touristique (tourisme d'affaires, tourisme vert, tourisme fluvial...) afin de mieux répartir l'activité touristique tout au long de l'année, engendrerait davantage d'emplois touristiques.

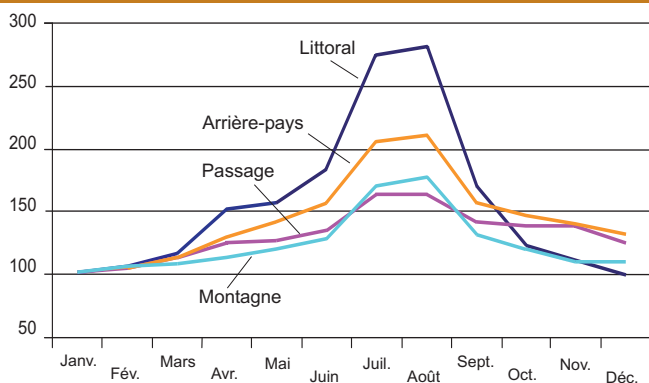
### L'emploi touristique : des caractéristiques différentes selon les zones géographiques

La population touristique et l'emploi associé varient également selon les territoires en fonction des spécificités de l'offre touristique locale. Ainsi, les départements présentent des parts d'emplois touristiques distinctes en raison de leur profil géographique différent. En moyenne sur l'année, deux emplois touristiques sur cinq sont situés dans le département de l'Hérault soit 24 600 emplois. La part de l'emploi touristique sur l'emploi total y est proche de 6 %, égale à la moyenne régionale. Avec 7 600 emplois, cette part est identique pour l'Aude. Les Pyrénées-Orientales avec près de 13 150 emplois touristiques et la Lozère avec plus de 2 300 emplois touristiques, montrent des économies proportionnellement davantage tournées vers le tourisme. L'emploi touristique y représente respectivement 8,6 % et 7,4 % de leur emploi total.

En revanche, le Gard affiche une part d'emploi touristique inférieure à 5 % de l'emploi total, avec 11 000 emplois touristiques. Ceci s'explique par un poids de l'industrie plus important dans ce département.

Afin d'affiner l'analyse géographique, la région est divisée en quatre zones selon le contexte géographique et touristique : le littoral, la zone de passage ou zone urbaine, l'arrière-pays et enfin la zone de montagne (cf. définitions). Si le pic d'emploi touristique est observé au mois d'août dans toutes les zones, il n'est cependant pas de même ampleur sur chacune d'elles (graphique 5). Cette amplitude saisonnière est maximale sur le littoral où le volume d'emplois est multiplié par 2,8 alors que la saison touristique est moins marquée sur la zone de passage et de montagne.

Graph. 5 - Variation mensuelle de l'emploi touristique par zone touristique en Languedoc-Roussillon en 2009  
Une saisonnalité moins marquée pour la zone de passage  
Unité : base 100 en janvier



Sources : Insee, Dads 2009 - Sirene 2009

### La zone de tourisme urbain concentre le plus d'emplois touristiques avec une saisonnalité moindre

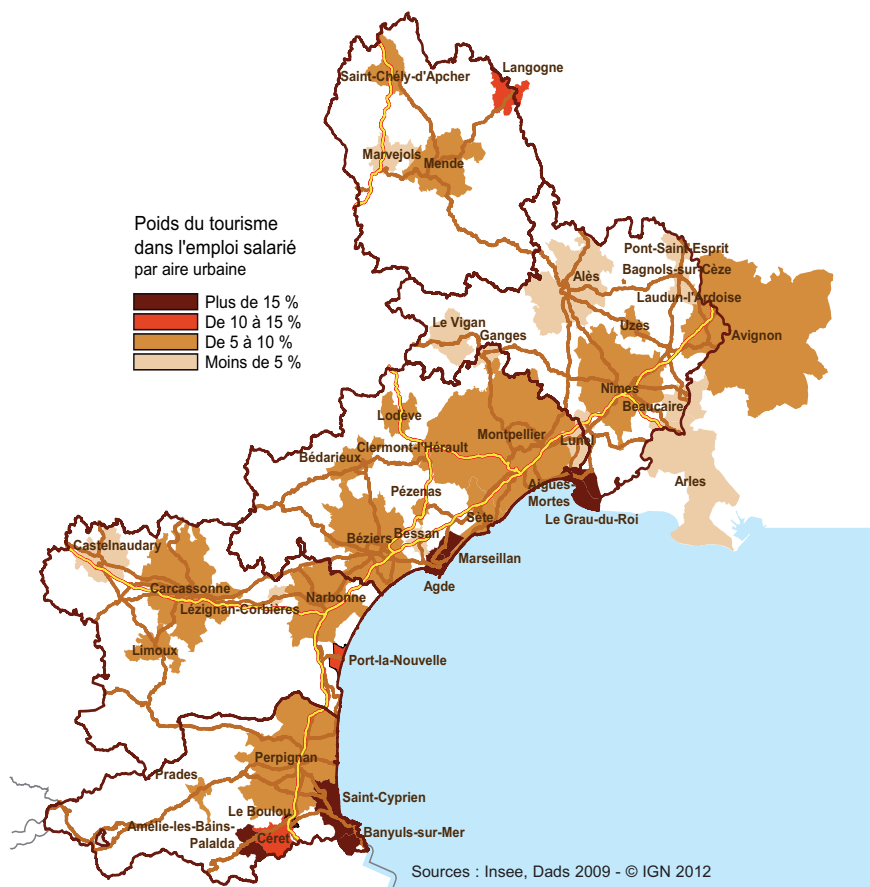
La zone de passage, appelée également zone de tourisme urbain, rassemble le plus important volume d'emplois touristiques de la région (carte 1). En effet, 45 % de ces emplois y sont localisés. Cependant, la part des emplois salariés liés au tourisme y est relativement faible, moins de 5 % (tableau 2). Cette zone comprend les principales agglomérations régionales. Celles-ci concentrent 70 % de l'emploi salarié total régional (tableau 3) notamment dans des activités non touristiques : administration publique, enseignement, santé et action sociale (cf. : Repères Synthèse n°5, juillet 2012).

Une des caractéristiques de cette zone est une saisonnalité de l'emploi touristique moins marquée que sur les au-

tres zones de la région (graphique 5). Cette dernière bénéficie tout au long de l'année d'un tourisme d'affaires important sur les communes de Montpellier, Nîmes, Carcassonne, Perpignan, Narbonne, Béziers. En 2009, la clientèle d'affaires représente 46 % des nuitées des hôtels des principales zones urbaines du Languedoc-Roussillon, et seulement 20 % pour les hôtels situés dans le rural de la région (cf. Repères Chiffres n°6, septembre 2010). Sur l'ensemble de la zone de passage, la clientèle d'affaires représente 43 % des nuitées de l'hôtellerie. En plus de la clientèle d'affaires, cette zone bénéficie également d'un tourisme urbain, en raison de l'attractivité de grandes villes grâce à leur patrimoine et leurs manifestations culturelles.

La restauration est l'activité la plus génératrice d'emplois touristiques, avec 7 850 emplois liés au tourisme en moyenne annuelle. Les hôtels, fortement implantés sur la zone de passage, avec 4 000 emplois, et le commerce de détail non alimentaire, avec 2 500 emplois sont les deux autres activités qui contiennent le plus d'emplois liés au tourisme. Pour ces trois activités, la saisonnalité est relativement faible dans la zone de passage. En revanche, les supermarchés et hypermarchés voient leurs effectifs presque doubler en été, passant de 1 850 emplois en moyenne annuelle à plus de 3 000 en juillet. D'une part, ces activités sont les plus saisonnières, et d'autre part, elles sont davantage concentrées sur cette zone géographique, attirant ainsi probablement les touristes des zones limitrophes, notamment du littoral.

Carte 1 - Part de l'emploi touristique salarié dans l'emploi salarié total par aire urbaine



Sources : Insee, Dads 2009 - © IGN 2012



Tableau 3 - Données de cadrage sur les zones touristiques

	Superficie	Communes	Population	Emploi salarié	Non salariés du Tourisme	Salariés du tourisme	Part de l'emploi total touristique
Littoral	4	3	13	13	30	35	34
Passage	23	27	61	70	32	48	46
Arrière-Pays	28	35	17	10	14	7	8
Montagne	45	35	9	7	24	10	12
Total	100	100	100	100	100	100	100

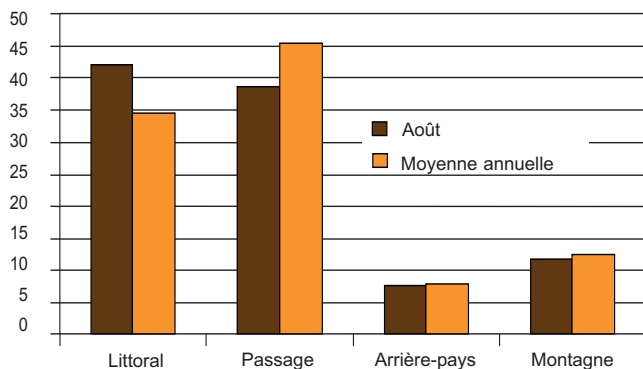
Source : Insee, RP 2009, DADS 2009, Sirene 2009

## Pendant l'été, un salarié sur trois du littoral travaille grâce au tourisme

Le littoral du Languedoc-Roussillon s'étend sur près de 200 km, de la Côte Vermeille à la Camargue. Cette zone hautement touristique, représente seulement 4 % du territoire de la région mais concentre 35 % de son emploi touristique en moyenne sur l'année (*graphique 6*). Cette part de l'emploi touristique atteint plus de 40 % en août, avec certains jours près de 88 000 emplois. Ainsi, durant la période estivale, la zone littorale devient la première zone d'emplois touristiques, devant la zone de passage. Sur le littoral, près d'un salarié sur cinq a un emploi lié au tourisme, en moyenne sur l'année. Au mois d'août, un salarié sur trois travaille grâce au tourisme.

Graph. 6 - Répartition de l'emploi touristique par zone en août et en moyenne annuelle  
80 % de l'emploi touristique est situé sur le littoral et sur la zone de passage

Unité : %



Sources : Insee, Dads 2009 - Sirene 2009

Sur le littoral, les activités touristiques présentent une forte saisonnalité. Au cours d'une année, les effectifs de la restauration sont en moyenne de 5 800, ils culminent à 11 600 au mois d'août. Pour les hébergements de tourisme autre que les hôtels (campings, résidences de vacances, gîtes, auberges de jeunesse...), la moyenne sur l'année est de 3 200 emplois, le pic d'août atteint 6 350 emplois. En 2009, le littoral regroupe près de 38 % du parc régional de camping, activité particulièrement saisonnière. Il n'accueille que 23 % du parc hôtelier régional, soit 214 hôtels homologués.

## Zones de montagne et d'arrière-pays : l'emploi touristique davantage non salarié

Dans les zones de montagne et de l'arrière-pays, le nombre d'emplois générés par le tourisme est moindre, 20 % des emplois touristiques régionaux. Cependant, l'emploi touristique prend une forme différente. En effet, un emploi touristique sur quatre est occupé par un non salarié : près de 27 % en zone de montagne et 25 % dans l'arrière-pays contre 14 % au niveau régional.

Dans la zone de montagne, le tourisme génère 7 250 emplois en moyenne annuelle, 5 300 emplois salariés et 1 950 non salariés. Après le littoral, c'est la deuxième zone la plus importante pour sa part de l'emploi salarié touristique : un salarié sur dix travaille dans le tourisme. La saisonnalité des emplois touristiques y est toutefois moins marquée. Contrairement aux autres zones, dans la zone de montagne, les emplois touristiques de l'hôtellerie mais aussi ceux des hébergements touristiques sont plus nombreux que ceux de la restauration, secteur habituellement le plus générateur d'emplois touristiques (*graphique 7*). Un emploi touristique sur quatre se situe dans l'hébergement (hôtels, campings, auberges de jeunesse...). Sur ces espaces moins urbanisés, la restauration a un poids plus faible.

Graph. 7 - Emplois touristiques salariés et non salariés par zone et activité touristique  
La restauration est l'activité la plus génératrice d'emplois

Unité : nombre



Sources : Insee, Dads 2009, sirene 2009

Dans l'arrière-pays, situé entre la zone de passage et la zone de montagne, 4 650 emplois sont liés à la fréquentation touristique. La part de l'emploi salarié touristique est la plus faible de la région, 4,5 %. Sa saisonnalité y est néanmoins bien marquée. L'emploi touristique est multiplié par 2,5 entre janvier et août. La restauration et l'hôtellerie restent les principales activités génératrices d'emplois touristiques.

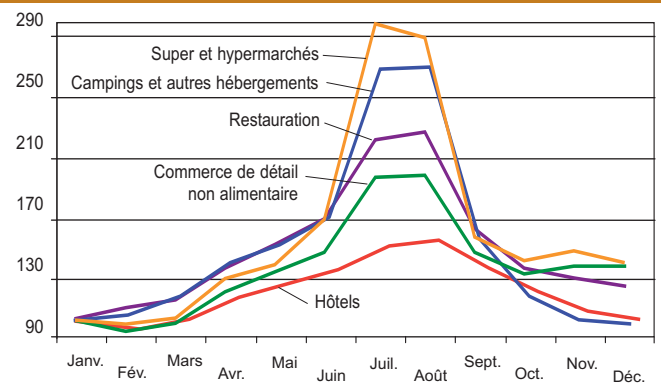
### La forte saisonnalité des emplois liés au tourisme pose la question de la pérennisation de l'emploi

L'afflux touristique génère un besoin de main d'œuvre soumis à de fortes variations saisonnières et concentré sur différentes activités. En période estivale, les touristes arrivent nombreux sur le littoral, l'impact sur l'emploi est alors à son maximum. Dans la restauration, première activité du secteur touristique avec 13 800 salariés et 1 800 non salariés devant l'hôtellerie et les autres hébergements touristiques, 7 500 emplois supplémentaires sont créés en août par rapport au niveau moyen annuel. L'importance des activités non propres au tourisme dans l'emploi touristique total est également à souligner : 4 000 emplois touristiques dans le commerce de détails non alimentaire et près de 3 350 emplois touristiques dans la grande distribution. La saisonnalité de ces activités est très importante. Elle répond aux besoins des touristes (graphique 8). Toutefois, cette forte saisonnalité de

l'emploi, ainsi que la concentration dans l'espace de ce dernier soulève la question de la pérennité de ces emplois.

Au terme de cette étude, deux enjeux liés à la fréquentation touristique apparaissent. D'une part, on pourrait s'interroger sur un développement accentué dans les zones hors du littoral et des zones urbaines. D'autre part, les infrastructures liées au tourisme semblent pouvoir supporter un accroissement de fréquentation, notamment en dehors de la saison, ce qui pourrait contribuer à une plus grande stabilité de l'emploi, avec des retombées économiques accrues.

Graph. 8 - Variation mensuelle de l'emploi touristique par activité en 2009 en Languedoc-Roussillon  
Le nombre d'emplois dans la grande distribution triple en été  
Unité : base 100 en janvier



Sources : Insee, Dads 2009 - Sirene 2009

### Définitions

**Tourisme :** Selon la définition retenue par l'Organisation mondiale du tourisme, le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés hors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui comprend au moins une nuit et ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autre motif.

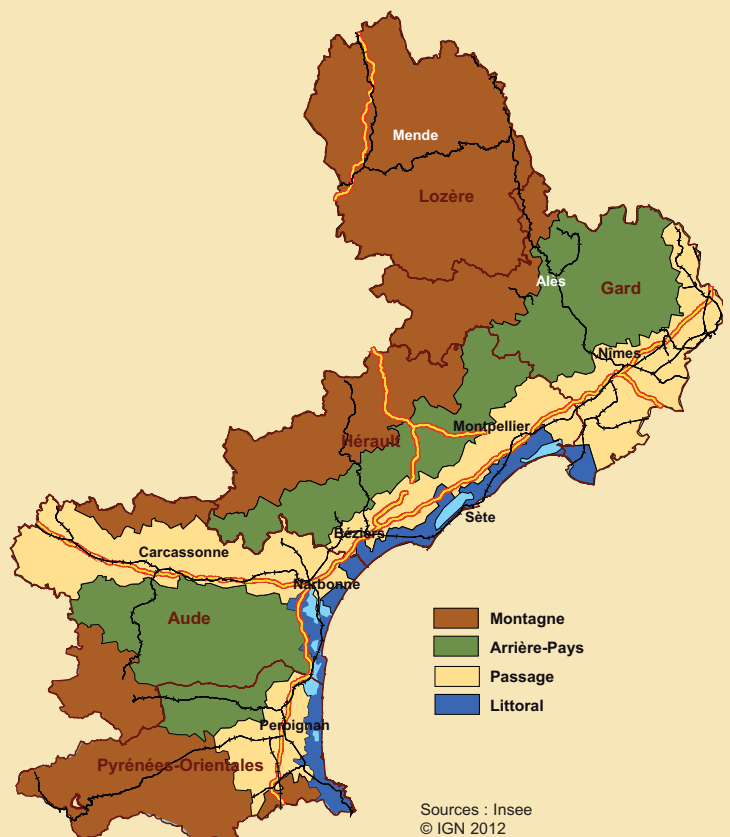
**Zonage touristique :** Les professionnels du tourisme utilisent un zonage de diffusion différenciant les communes selon leur contexte géographique (littoral, montagne, arrière-pays, passage). Partant de ce zonage, la région Languedoc-Roussillon a été partagée en quatre grands ensembles :

- Zone de passage ou zone urbaine,
- Zone littorale,
- Zone d'arrière-pays,
- Zone de montagne.

#### Façade littorale

- Gard : 10 km
- Hérault : 100 km
- Aude : 50 km
- Pyrénées-Orientales : 55 km

### Les quatre types de zones touristiques en Languedoc-Roussillon



Sources : Insee  
© IGN 2012

## Une politique régionale du tourisme au service de l'emploi - La Région Languedoc-Roussillon -

Construire une politique touristique ambitieuse pour ancrer et positionner la destination « Sud de France » représente un enjeu économique majeur pour la Région Languedoc-Roussillon. L'importance du tourisme sur la création de richesses et d'emplois justifie pleinement cette nécessité. La pérennisation des emplois et la formation sont prioritaires dans la stratégie touristique régionale adoptée le 28 janvier 2011 par le Conseil Régional dont les deux enjeux majeurs sont de structurer l'offre touristique régionale et de renforcer l'attractivité du territoire.

La professionnalisation des acteurs du tourisme est un des axes du développement touristique du Languedoc-Roussillon. En effet, la qualification professionnelle permet de tendre vers des emplois pérennes mais aussi de monter en gamme l'offre touristique régionale. Celle-ci passe par la formation des jeunes à tous les niveaux de formation, l'amélioration de la qualification professionnelle des chefs d'entreprises et des salariés, la réalisation de schémas locaux de tourisme, la mise en réseau d'acteurs touristiques et le soutien à l'ingénierie dans des territoires à la vocation touristique affirmée. La Région investit dans la formation initiale aux métiers du tourisme avec par exemple la restructuration de locaux de formation à la restauration et à l'hôtellerie, la construction de nouveaux lycées professionnels voués à l'hôtellerie, à la restauration comme le lycée montpelliérain Georges FRÊCHE.

La saisonnalité de l'activité touristique et ses conséquences constituent un frein au développement d'emplois touristiques plus stables. « Désaisonnaliser » l'activité touristique et diffuser la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire régional sont deux objectifs de la stratégie régionale. Pour ce faire, diversifier l'offre touristique est essentiel. C'est pourquoi la Région met la priorité sur l'organisation des filières touristiques en diversifiant l'offre urbaine patrimoniale, en structurant le tourisme de nature et la plaisance maritime et fluviale et en requalifiant l'offre située sur le littoral avec le réaménagement des ports de plaisance afin d'en faire des lieux attractifs en toutes saisons.

La Région Languedoc-Roussillon et l'Insee se sont associés pour mesurer dans la région l'emploi lié au tourisme, déterminer son poids dans l'économie, sa saisonnalité, sa localisation et ses ajustements à la fréquentation touristique. Les résultats de cette étude apportent un éclairage essentiel pour les politiques publiques et ont permis de confirmer les orientations prises par la Région dans l'élaboration de sa politique régionale du tourisme.

## Méthode d'estimation de l'emploi touristique

### Champ et source

La méthode utilisée dans le cadre de cette étude permet d'estimer un effectif d'emplois salariés et non salariés liés au tourisme qu'il soit d'affaires ou de loisirs. En effet, la présence de touristes sur un territoire, au-delà de créer des emplois dans des activités totalement dédiées au tourisme (hôtel, campings...), engendre également un surplus d'emplois dans des activités autres, telles que la restauration ou le commerce alimentaire, qui offrent leurs services aux touristes et à la population locale. Il est alors pertinent d'inclure une partie de ces emplois dans l'emploi touristique.

Les sources utilisées sont les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2009 pour l'emploi salarié et le fichier Sirene (fichier des entreprises et des établissements) pour l'emploi non salarié.

Les DADS sont des documents administratifs fournis par les entreprises employant des salariés. Elles couvrent toutes les catégories de salariés, pour tous les établissements et pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État. Le fichier des DADS permet de connaître l'emploi salarié journalier par activité, et donc de calculer l'emploi salarié mensuel et annuel moyen.

Le nombre d'emplois non salariés est estimé à partir du fichier Sirene. Les établissements retenus sont des établissements actifs d'une seule personne hors auto-entrepreneurs dont l'activité est liée au tourisme.

### Méthodologie

Afin de mieux rendre compte de l'impact des touristes notamment de leur consommation de biens et de services sur l'emploi régional, la méthode mise au point par l'Insee repose sur le principe suivant : un établissement est qualifié de « touristique », et de ce fait son emploi également, en fonction du caractère plus ou moins touristique de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune sur laquelle il se situe.

#### Typologie des activités :

Les activités des établissements sont classées en fonction de leur lien avec le tourisme à partir d'un modèle économétrique de régression. Cinq groupes d'activité ont ainsi été définis :

- activités 100 % touristiques, (exemple : hôtellerie),
- activités fortement touristiques, (exemple : restauration, café-tabac),
- activités moyennement touristiques, (exemples : supermarchés, hypermarchés),
- activités faiblement touristiques, (exemples : commerce de détail de produits surgelés),
- activités pas du tout touristiques, (exemple : industrie).

#### Typologie des communes :

Pour déterminer le niveau d'équipement touristique des communes, six indicateurs ont été retenus : l'emploi dans la restauration, la capacité en restaurants, la capacité d'hébergement des hôtels, la capacité d'hébergement des campings, le nombre de résidences secondaires rapporté à celui des résidences principales, la présence d'un site touristique. Le niveau d'équipement touristique du bassin de vie englobant est également pris en compte.

Ainsi, trois groupes de communes ont été définis :

- les communes bien équipées pour le tourisme,
- les communes moyennement équipées pour le tourisme,
- les communes peu équipées pour le tourisme.

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique	Ensemble des emplois	Ensemble des emplois	Ensemble des emplois
Fortement touristique	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Aucun emploi
Moyennement touristique	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Emplois saisonniers	Aucun emploi
Faiblement touristique	Emplois saisonniers	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi



En fonction de ces deux critères (activité de l'établissement et localisation), l'emploi de l'établissement est considéré intégralement, en partie ou pas du tout, comme lié au tourisme et donc touristique (*cf. tableau*). Par exemple, dans les hypermarchés, les emplois saisonniers et une partie des emplois permanents sont attribués au tourisme dans les communes « bien équipées ». À l'inverse aucun emploi n'est affecté à la fréquentation touristique dans les communes « peu équipées ». Pour une activité fortement touristique comme la restauration, tout l'emploi est lié au tourisme dans une zone très touristique, uniquement l'emploi saisonnier dans une zone moyennement touristique et aucun emploi dans une zone non touristique.

L'emploi mesuré dans le cadre de cette étude correspond au nombre de personnes physiques employées, il est différent du nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP). Le surplus de travail engendré par la présence de touristes est souvent absorbé par les personnels déjà en activité (adaptation des rythmes de travail, recours aux heures supplémentaires...). De plus, l'arrivée massive de touristes peut entraîner le recours à d'éventuels personnels supplémentaires dans le cadre de contrats de courte durée (CDD, intérim, saisonnier).

### Pour en savoir plus

- « Le Mémento du tourisme »,  
DGCIS, édition 2009  
[http://www.tourisme.gouv.fr/stat\\_etudes/memento/memento\\_2009.php](http://www.tourisme.gouv.fr/stat_etudes/memento/memento_2009.php)
  
- « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation »,  
Insee première n° 1099, août 2006  
<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1099/ip1099.pdf>
  
- « Selon la saison, le tourisme génère entre 30 000 et 74 000 emplois en Languedoc-Roussillon »,  
Insee, Repères Synthèses n° 7, septembre 2006  
[http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/languedoc/themes/synthese/syn0607/syn0607.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/languedoc/themes/synthese/syn0607/syn0607.pdf)
  
- « Le tourisme en Languedoc-Roussillon : 6 500 emplois non salariés en été »  
Insee, Repères Synthèses n° 16, juin 1999  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=1](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=1)
  
- « La mesure de l'impact économique d'un événement touristique »,  
DGCIS, Rapport d'étude, avril 2012
  
- « Cadres des fonctions métropolitaines en Languedoc-Roussillon :  
Croissance soutenue malgré un tissu productif peu propice, et forte concentration à Montpellier »,  
Insee Repères Synthèse n° 5, juillet 2012  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=1&ref\\_id=18885](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=1&ref_id=18885)
  
- « L'année économique et sociale 2009 en Languedoc-Roussillon »,  
Insee Repères Synthèse n° 8, avril 2010
  
- « L'hôtellerie urbaine en Languedoc-Roussillon »  
Insee Repères Chiffres n° 6, septembre 2010  
[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=1&ref\\_id=16724#inter5](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=1&ref_id=16724#inter5)



Directeur de la publication : Francis Vennat - Rédaction en chef : Magalie Dinaucourt  
INSEE Languedoc-Roussillon — 274, allée Henri II de Montmorency — 34064 Montpellier CEDEX 2  
Téléphone : 04 67 15 70 00 — Télécopie : 04 67 15 71 71 — Information du public (\*) :  
Service Insee Contact Tél : 09 72 72 40 00 (tarification "appel local") - Mél : [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

ISSN n° 1286-4218  
© INSEE 2012